



**FONTENAY  
SUD-VENDÉE  
DÉVELOPPEMENT**

**DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL  
DU  
12 NOVEMBRE 2025**

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 17 novembre 2025.

Document publié sur le site internet du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement pour une durée minimale de 2 mois à compter du 17 novembre 2025.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 31-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 06 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Electoral et notamment ses articles L. 273-5 et L. 273-10 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement ;

CONSIDERANT la démission de M. Valentin JOSSE de son poste de délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement ;

CONSIDERANT la délibération de la Communauté de communes Pays de la Châtaigneraie désignant :

- M. Guillaume GALLAIS en tant que Délégué Titulaire ;

M. le Président déclare membre du Comité Syndical :

- M. Guillaume GALLAIS en tant que Délégué Titulaire ;

installé dans ses fonctions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 31-25) :**

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de :
  - M. Guillaume GALLAIS en tant que Délégué Titulaire ;
- **DE PRENDRE ACTE** du tableau récapitulatif actualisé des Délégués au sein du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement reproduit ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ARNAUDEAU Jean-Marie	BERLAND Benoît
BAUDRY Yves	BOBINEAU Joël
BIRE Michel	BOUCHER Cécile
BOUCHER Yves-Marie	BOUILLAUD Stéphane
CELLIER Nicolas	COULON Anne-Marie
DUPAS Laurent	FOULONNEAU Matthieu
FOURAGE Hugues	HUETZ Anne
FROMAGET Marie-Thérèse	LEGAL Pierre
GERMAIN Yves	LEGERON Ghislaine
GUILLON Francis	MACORPS Jean-Paul

HERAUD Michel	MAROT Roger
HOCBON Ludovic	MAZOUÉ Dominique
PAGEAUD Lionel	POUZET Michel
RIVIERE Francis	RAGUIN Pierrette
SAVINEAU Michel	RIDEAUD Daniel
VERGNAUD Benjamin	ROY Sébastien
BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine	THIBAULT Denis
BORDET Bernard	MASSON-SOULARD Catherine
DAVID Daniel	BETEAU Pascal
DURAND Jean-Jacques	POITIERS Patrice
GUILLON Stéphane	RECEGANT Didier
LA MACHE Denis	MONTAMAT ÉLIANE
POUPLIN Adeline	CARTRON David
RENAULT Claudy	RINEAU Annie
BARREAU Laurent	AUBINEAU Corinne
GALLAIS Guillaume	LESAUVAGE Ghislaine
CHATELLIER Christian	LELOT Christine
GUENION Christian	MAURIN Emmanuel
BRIFFAUD Louis-Marie	BECOT Pascal
GOURMAUD Yvon	GOURMAUD Damien
GIRAUD Jean-Marie	MARQUIS Jean-Pierre
CRABEIL Damien	AUBINEAU Corinne
MOTTARD Daniel	MOTTARD Bernard

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le **Pour**

ID : 085-200000099-20251112-31\_25-DE

**S2LO**

20

Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

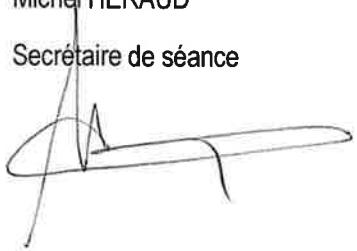
Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

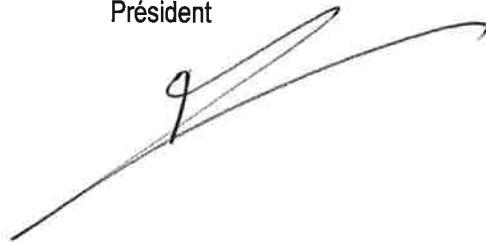
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 32-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 085-200000099-20251112-32\_25-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## CONSTATATION DU QUORUM, DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE, SUPPLEANCES ET POUVOIRS

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 32-25) :**

- DE DESIGNER M Michel HERAUD, délégué titulaire, Secrétaire de séance pour :

- assister le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins,
- contrôler l'élaboration du procès-verbal de séance et le signer,
- signer les délibérations à intégrer au registre.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

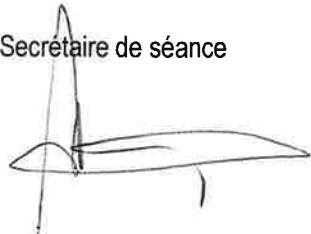
Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

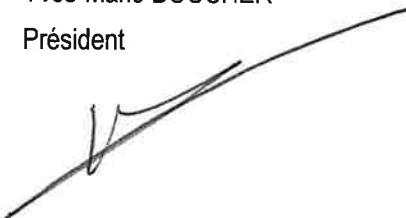
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 33-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

## ELECTION D'UN NOUVEAU DEUXIEME VICE-PRESIDENT ET D'UN MEMBRE DU BUREAU

VU la délibération n°11-23 du 26 avril 2023 portant élection des vices-présidents ;

CONSIDERANT la démission de M. Valentin JOSSE de son poste de délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée emportant vacance du poste de deuxième vice-président ;

CONSIDERANT que « le Président, les Vice-Présidents et les Membres du Bureau sont élus par le Comité Syndical, selon les dispositions des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. » ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 33-25) :

- **DE PROCEDER** à l'élection du deuxième vice-président

#### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

Candidat à cette fonction : M. CHATELLIER Christian

##### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	20
c. Nombre de bulletins blancs.....	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - ( c+ d )).....	19
f. Majorité absolue.....	11

a obtenu :

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHATELLIER Christian	19	dix-neuf

VU les résultats du scrutin ;

M. CHATELLIER Christian ayant obtenu la **majorité absolue** est proclamé **DEUXIEME VICE-PRESIDENT** du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

CONSIDERANT que M. CHATELLIER Christian DEUXIEME MEMBRE du BUREAU du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement laisse de facto sa place vacante.

- **DE PROCEDER** à l'élection du troisième membre du Bureau

#### ELECTION DU TROISIEME MEMBRE du BUREAU :

Candidat à cette fonction : M. GUENION Christian

##### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	20
c. Nombre de bulletins blancs.....	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0

e. Nombre de suffrages exprimés (b - ( c+ d )).....19  
f. Majorité absolue.....11

a obtenu :

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

**S2LO**

ID : 085-200000099-20251112-33\_25-DE

<i>NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
M. GUENION Christian	19	dix-neuf
	**	*****

VU les résultats du scrutin ;

M. GUENION Christian ayant obtenu la **majorité absolue** est proclamé **TROISIEME MEMBRE** du **BUREAU** du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

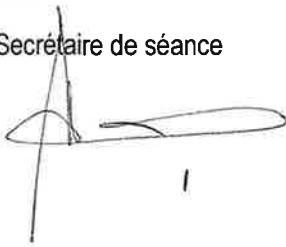
Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

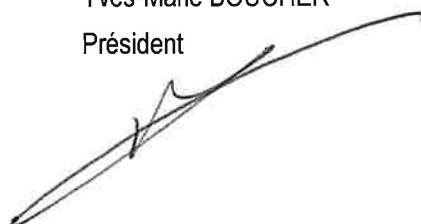
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président





**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M BOUCHER Yves-Marie élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Si, en application de cette dernière règle, le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après avoir déterminé par **délibération n° 20-17 du 22 septembre 2020<sup>4</sup>** le nombre de postes de vice-présidents (et éventuellement des autres membres du bureau), le président a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection de chacun des membres du bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue.

**3.2. Élection du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 20
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 19
- f. Majorité absolue 5 ..... 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHATELLIER Christian	19	dix-neuf

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M CHATELLIER Christian a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

**4. Élection des membres du bureau**

**4.2. Élection du troisième membre du bureau**

**4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 20
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 20
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 19
- f. Majorité absolue 6 ..... 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GUENION Christian	19	dix-neuf

**4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre**

M GUENION Christian a été proclamé troisième membre et immédiatement installé.

<sup>4</sup>La détermination des vice-présidents doit faire l'objet d'une délibération spécifique à adresser à la préfecture ou sous-préfecture pour contrôle de légalité.

<sup>5</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>6</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

## 5. Observations et réclamations

## 6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 12 novembre 2023, à ....15..... heures 45 minutes, en double exemplaire 9 a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le conseiller le plus âgé,

11

Les assesseurs,

—

110

MISSION L'Entreprise et du Territoire  
16 Rue de l'Innovation  
95200 FONTEYNAY LE COMTE  
01 30 31 72 /

8 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du  
9 jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations »

28

Le premier chapitre du procès-verbal conserve au secrétariat de l'Etat ou au jugeat avec un exemplaire des toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

## ARRONDISSEMENT

Fontenay-le-Comte.

Effectif légal du conseil  
32

Nombre de conseillers en exercice

32

## Syndicat Mixte Sud Vendée Développement

**TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL**  
(Président, Vice-présidents, membres du bureau et autres conseillers)

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Conseillers de l'EPCI de :	Autre mandat électif <sup>2</sup> :
Président	M.	BOUCHER Yves-Marie	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Premier Vice-président	M.	GUILLON Stéphane	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	Maire Conseiller Départemental
Deuxième Vice-président	M.	CHATELIER Christian	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie	Maire Président EPCI
Premier Membre du Bureau	M.	DAVID Daniel	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	
Deuxième Membre du Bureau	M.	BIRE Michel	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	
Troisième Membre du Bureau	M.	GUENION Christian	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie	Maire
Conseiller communautaire	M.	ARNAUDEAU Jean-Marie	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	BAUDRY Yves	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	CELLIER Nicolas	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	DUPAS Laurent	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	FOURAGE Hugues	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	Mme	FROMAGET Marie-Thérèse	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	GERMAIN Yves	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	GUILLON Francis	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	HERAUD Michel	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	HOCBON Ludovic	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Président EPCI Conseiller Régional
Conseiller communautaire	M.	PAGEAUD Lionel	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	RIVIERE Francis	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	SAVINEAU Michel	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	M.	VERGNAUD Benjamin	Communauté de Communes Pays de Fontenay-le-Comte	Maire
Conseiller communautaire	Mme	BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	
Conseiller communautaire	M.	BORDET Bernard	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	Maire
Conseiller communautaire	M.	DURAND Jean-Jacques	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	
Conseiller communautaire	M.	LA MACHE Denis	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	Maire
Conseiller communautaire	Mme	POUPLIN Adeline	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	Maire
Conseiller communautaire	M.	RENAULT Claude	Communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise	Maire

<sup>1</sup> Entrent dans la catégorie des EPCI : SIVU, SIVOM, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaine, métropoles<sup>2</sup> Le tableau doit être établi en application de l'article L2121-1 du CGCT : après le président, prennent rang les vice-présidents, puis les éventuels autres membres du Bureau et enfin les conseillers. Les vice-présidents prennent rang selon l'ordre de leur élection.

Le tableau est complété à chaque modification de la composition du conseil et transmis au Préfet.

Conseiller communautaire	M.	BARREAU Laurent	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie
Conseiller communautaire	M.	BRIFFAUD Louis-Marie	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie
Conseiller communautaire	M.	GIRAUD Jean-Marie	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie
Conseiller communautaire	M.	GOURMAUD Yvon	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie
Conseiller communautaire	M.	GALLAIS Guillaume	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie
Conseiller communautaire	M.	MOTTARD Daniel	Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie

Cachet de l'EPCI :



A, Fontenay-le-Comte Le, 12 novembre 2025

Signature du président,

Maison L'Entreprise et du Territoire  
6 Rue de l'Innovation  
85100 FONTENAY LE COMTE  
02 51 50 31 72 /

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 34-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 06 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUEE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

## APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

Les séances publiques du Comité Syndical donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique par le secrétaire de séance. Le procès-verbal fait mention de la procédure de la séance et du contenu des délibérations ainsi que des différentes questions abordées lors de la séance. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, à la suite de la prise en compte de leurs remarques (CE, 10 février 1995, Com. De Coudekerque-Branche, req. n° 147378).

L'article 1 de l'ordonnance n° 2021-1310, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, modifie l'article L. 2121-15 du CGCT, applicable par renvoi aux syndicats mixtes fermés (art. L. 5711-1 du CGCT) :

- conséquemment à la suppression du compte rendu des séances, le procès-verbal de séance est, à compter du 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales ;
- le procès-verbal de chaque séance est rédigé par l'un des secrétaires, puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire ;
- le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique (site internet) avec mise à disposition du public d'un exemplaire papier. Le syndicat a également obligation de conserver l'exemplaire original sur support papier ou sur support électronique. Toute personne physique ou morale dispose en effet d'un droit de demander la communication des procès-verbaux en application des conditions définies par les dispositions des articles L. 311-9 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

M. le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 17 SEPTEMBRE 2025 a été précédemment transmis, et demande si les conseillers souhaitent formuler des observations en vue de son approbation.

\* \* \*

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 34-25) :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 17 septembre 2025 sans observations.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

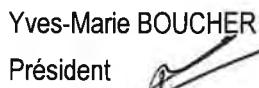
Mis en ligne le :



Michel HERAUD

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme



Yves-Marie BOUCHER  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 35-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 06 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

**COMPTE- RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL****Décisions**

Décision

Néant

\* \* \*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 35-25) :**

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président du Comité syndical.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

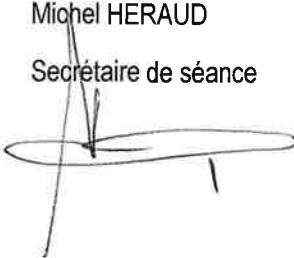
Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Michel HERAUD  
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER  
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 36-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 06 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

**COMPTE- RENDU DES REUNIONS DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL**

Compte-rendu

Néant

\* \* \*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 36-25) :**

- **DE PRENDRE ACTE** des comptes-rendus du Bureau du Comité syndical.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

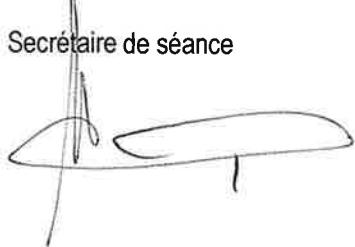
Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

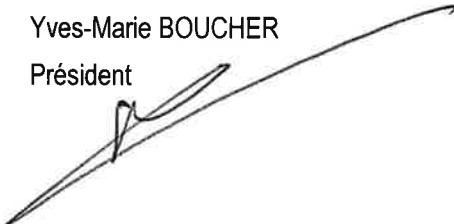
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 37-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

## DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LA PARTICIPATION A LA REVISION DU SCoT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement portant sur la prescription de la révision générale du SCOT Sud-Est Vendée,

VU la délibération du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement portant sur la révision générale du SCoT – Attribution du marché,

CONSIDERANT la nécessité d'une répartition équitable des coûts entre les communautés de communes membres,

CONSIDERANT le planning prévisionnel des dépenses et la possibilité d'une subvention de l'État à hauteur de 50%,

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 37-25) :

- **DE SOLLICITER** les EPCI membres du syndicat mixte pour contribuer financièrement à la révision générale du SCoT. Cette participation constitue une subvention d'équipement versée par les EPCI membres du syndicat mixte, répartie de la manière suivante :
  - Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : 47,9%
  - Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : 25,9%
  - Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie : 26,3%
- **DE DIRE** que les EPCI sont appelés à verser les sommes nécessaires aux paiements des phases de dépenses liées aux études menées par le bureau d'études suivant le planning prévisionnel suivant :

Année	Détail des dépenses (HT)	Montant total (HT)
2025	60 % de la phase Diagnostic (facturation en décembre 2025)	34 747,50 €
2026	40 % restants de la phase Diagnostic (facturation en mars 2026) + 100 % de la phase PAS (facturation en juin et octobre 2026) + 70 % de la phase DOO (facturation en décembre 2026)	108 118 €
2027	30 % restants de la phase DOO (facturation en février 2027) + 100 % de la phase Arrêt de projet	47 283,75 €

Ce qui représente par EPCI :

- 2025 :
  - Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie : 9 091,77€ HT
  - Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : 16 651,10€ HT
  - Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : 9 004,63€ HT
- 2026 :
  - Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie : 28 326,92€ HT
  - Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : 51 788,52€ HT
  - Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : 28 002,56€ HT

2027 :

- Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie : 190 149,25€ HT
- Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : 22 648,35€ HT
- Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : 12 250,48€ HT

- **DE SOLLICITER** une subvention de l'État à hauteur de 50 % du montant total des dépenses prévues (190 149,25 € HT), soit 95 074,63 €. Sachant que cette subvention viendra diminuer les montants maximums de subventions d'équipements versées par les EPCI membres du syndicat mixte tels précisés ci-dessus.
- **D'APPROUVER** les conventions jointes pour chacun des EPCI membres reprenant les éléments précités.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

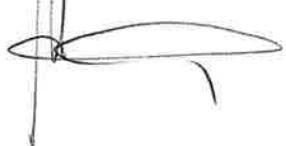
Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

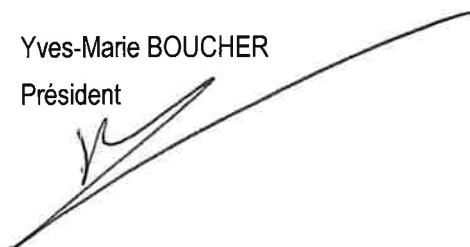
Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Michel HERAUD  
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER  
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 38-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUEE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

## 7 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – PARTICIPATION AU FINANCEMENT VOLET « SANTÉ » - PROCÉDURE DE LABELLISATION

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du comité social territorial du 15 septembre 2025,

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 38-25) :

- **DE PARTICIPER** au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent plus 4 € par enfants à charge (même conditions que le supplément familial de traitement), quelle que soit la quotité de travail de l'agent. L'agent devra produire un justificatif de cette labellisation chaque année

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

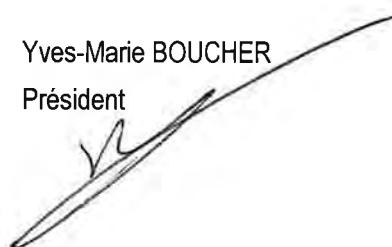
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

N° 39-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

## **8 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION**

VU le code général de la Fonction publique,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code des assurances,

VU le Code de la commande publique,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération n°38-24 de la collectivité donnant mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 39-25) :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

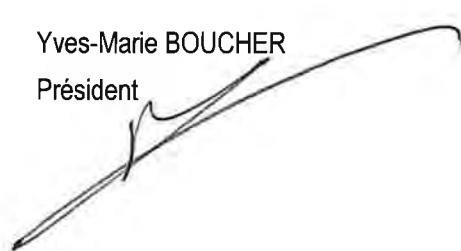
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT  
DU 12 NOVEMBRE 2025**

**N° 40-25**

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 12 du mois de novembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE**

ARNAUDEAU JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BAUDRY YVES	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
HERAUD MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
PAGEAUD LIONEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE**

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GUENION CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	17
Délégués votants	20
Pouvoirs	3
Absents	1

## 9 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VU les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget fixées par la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétées notamment par la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR) et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU que ces dispositions sont reprises dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment dans l'article L.2312-1 stipulant :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] »

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. [...] »

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. » ;

CONSIDERANT que le rapport d'orientations budgétaires est joint en annexe de la présente délibération ;

CONSIDERANT que le rapport d'orientations budgétaires donne lieu à un débat et porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 40-25) :**

- **DE PRENDRE ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2026 tel que présenté en annexe à la délibération.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 12 novembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

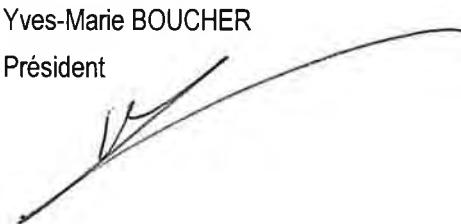
Michel HERAUD

Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER

Président



# Rapport d'orientation budgétaire 2026

**FONTENAY**  
**SUD-VENDÉE**  
DÉVELOPPEMENT



**FONTENAY**  
**SUD-VENDÉE**  
DÉVELOPPEMENT

Maison l'Entreprise et du Territoire  
16 Rue de l'Innovation  
85200 FONTENAY LE COMTE  
02 51 50 31 72 /

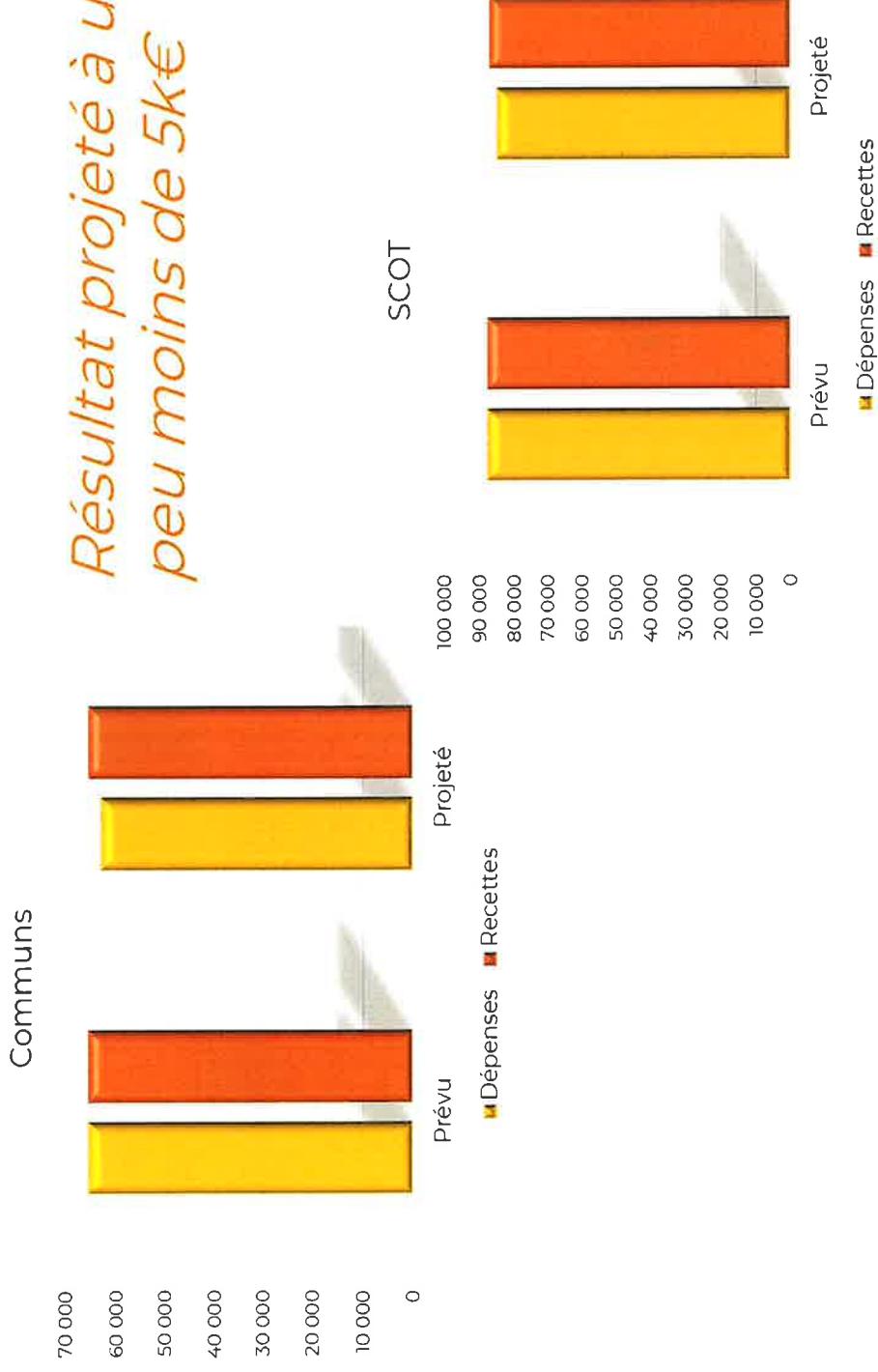
## Le contexte économique et législatif

- Le haut conseil des finances publiques table sur une croissance de 0,9% pour 2026, jugeant optimiste la prévision de 1,0% retenu pour le projet de loi de finances,
- L'inflation devrait rester modérée et s'établir autour de 1,3%
- Le projet de loi de finances va impacter les collectivités : baisse du seuil des EPCL contributeurs au Dilico\*, abattement sur la compensation de CFE des établissements industriels, baisse de la DCRTP....

\* : Dispositif de lissage conjoncturel

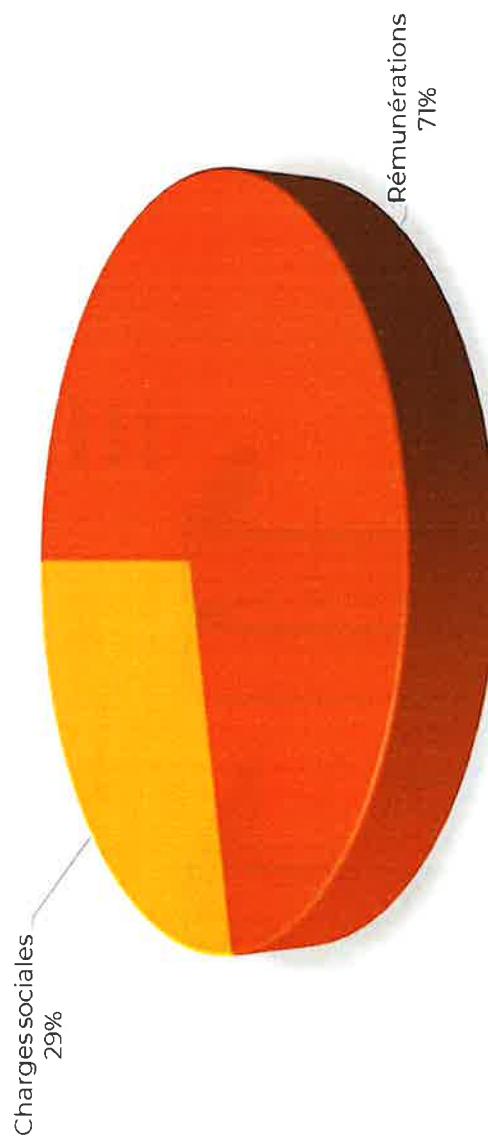
# La situation en 2025

*Résultat projeté à un  
peu moins de 5k€*



## Le personnel 2025

► Dépenses de personnel 2025 : 69 k€

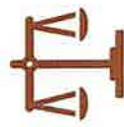


► Effectif au 31/12/2025 : 2 agents

Poursuite de l'étude pour  
l'actualisation du SCOT



Des efforts budgétaires  
concentrés sur le SCOT



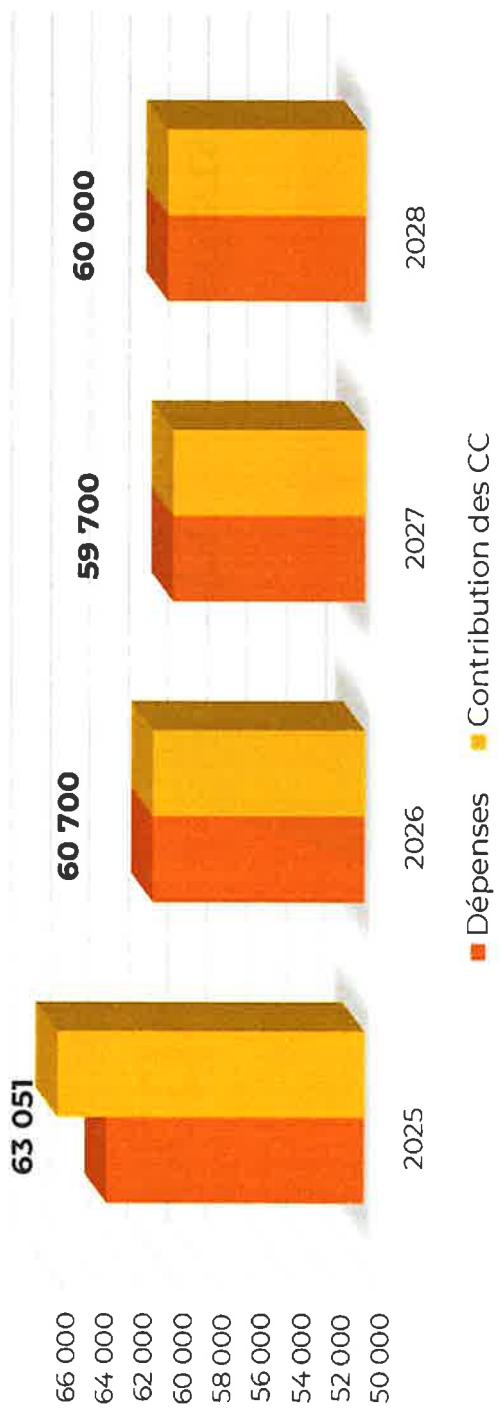
Poursuite des mesures  
d'économies sur le  
socle commun



# Les perspectives 2026

# Les perspectives du socle commun

## Le fonctionnement



Etude estimée à 228k€ TTC sur 3 ans



50% de subventions sollicitées : 95k€



Subvention d'équipement des CC  
membres : 95k€



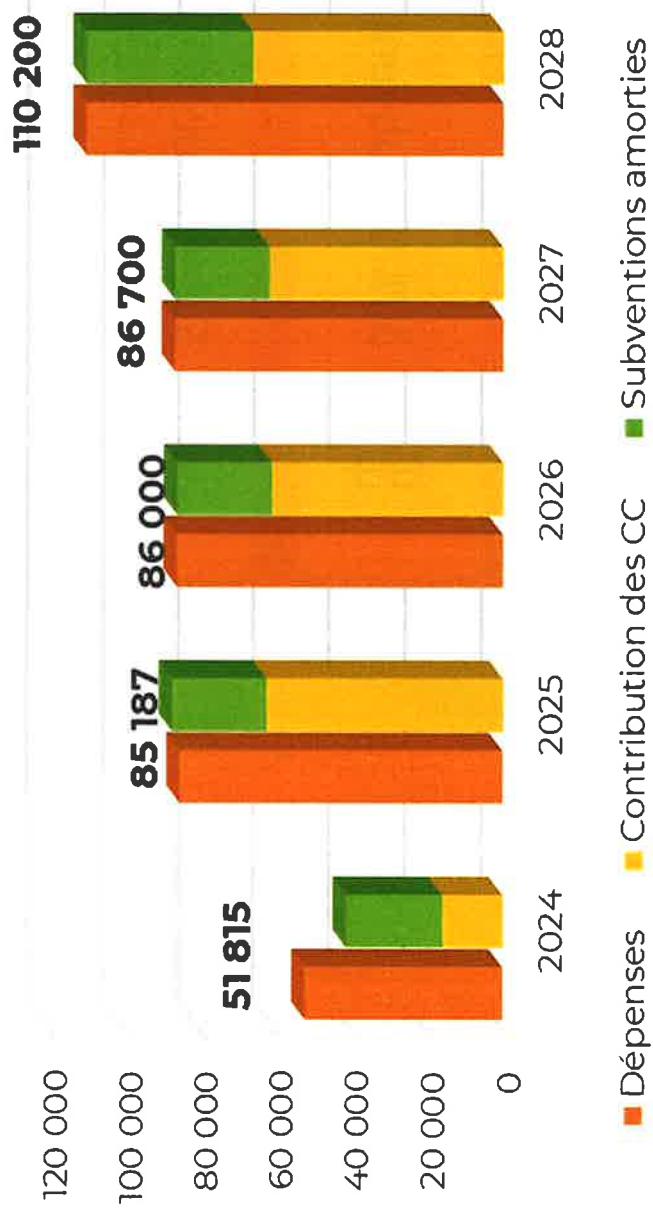
FCTVA : 34k€



Mise à jour  
du SCOT

# Les perspectives du socle SCOT

## Le fonctionnement



# Synthèse

	2025	2026	2027	2028
Dépenses de fonctionnement	148 239	146 700	146 400	170 200
Participation CC membres	120 000	121 400	121 100	125 900
CC Pays Fontenay Vendée	60 414	61 427	61 237	63 557
CC Vendée Sèvre Autise	29 921	30 137	30 079	31 312
CC Pays de la Chataigneraie	29 665	29 836	29 790	31 037
Subvention d'équipement des CC membres	34 748	54 059	6 268	0
CC Pays Fontenay Vendée	16 657	25 894	3 002	0
CC Vendée Sèvre Autise	9 005	14 007	1 624	0
CC Pays de la Chataigneraie	9 092	14 163	1 642	0

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 085-200000099-20251112-40\_25-DE

**S<sup>2</sup>LO**

